

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 042 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 63
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS (départ 21h35), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

Objet : Tarifs pour de l'alsh extrascolaire d'Arbois.

La délibération du 9 juillet 2019 a permis d'harmoniser les tarifs des accueils de loisirs périscolaires du territoire : tarifs applicables aux 8 accueils gérés en direct par la communauté de communes et à l'accueil de loisirs de Salins-les-Bains dont la gestion est confiée à l'association Léo Lagrange ; l'accueil de loisirs de Dournon reste géré par le SIVOS du Haut-Lizon selon ses modalités propres.

Les délibérations du 26 février 2019 et du 9 juillet 2019 (compléments à la délibération précitée) ont acté les tarifs des accueils de loisirs extrascolaires de Poligny Les Perchées, Saint-Lothain et Salins-les-Bains.

Les tarifs de l'accueil de loisirs extrascolaire d'Arbois, communautaire avant la fusion avaient été délibérés le 19 décembre 2017 pour les années 2018 et 2019 dans l'attente d'une harmonisation entre les 4 sites proposant de l'extrascolaire.

Affiché le 5 mars 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 27 février 2020

CO 042 DE (SUITE)

Objet : Tarifs pour de l'alsch extrascolaire d'Arbois.

Cette harmonisation n'ayant pas encore pu se faire, il convient de prolonger les tarifs actuellement pratiqués sur Arbois jusqu'à la mise en place de tarifs harmonisés.

On entend par extrascolaire, les périodes d'accueil des enfants hors jour d'école. La facturation ne s'effectue pas à l'heure comme en périscolaire mais à la séquence d'accueil : à Arbois, il est proposé des forfaits demi-journée ou journée complète.

Tout comme pour le périscolaire, les tarifs acquittés par les familles sont fonction des revenus et du nombre d'enfants du foyer pris en compte à travers un taux d'effort dégressif. Les revenus sont quant à eux bornés par un montant plancher et un montant plafond. Il est proposé de maintenir taux d'effort et montants plancher/plafond jusqu'à l'harmonisation des tarifs extrascolaires :

Nombre d'enfants/foyer		1	2	3
Taux d'effort		0,030%	0,025%	0,020%
Plancher	687 €	0,21 €	0,17 €	0,14 €
Plafond	4 874 €	1,46 €	1,22 €	0,98 €

Tarif = revenus * taux d'effort

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE la reconduction de taux d'effort et montants plancher/plafond pour l'accueil extrascolaire d'Arbois à compter du 1^{er} janvier 2020.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

